

DEL/2023/UR/128

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

QUARTIERS LIONDERIE ET TROIS BAUDETS

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les quartiers « Lionderie – Trois Baudets » est en cours de réalisation permettant une diversification de l'offre de logements, un aménagement des espaces verts en cœur de quartier ainsi que la création des espaces publics sur l'ensemble du site.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre opérationnelle du volet « aménagement », du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), reprenant l'ensemble des dépenses afférant au projet d'aménagement a été actée par une délibération du Conseil métropolitain n°21 C 0176 du 23 avril 2021 et du Conseil municipal DEL/2021/FI/46 du 27 mai 2021 de la ville de Hem.

Dans ce cadre, la Métropole Européenne de Lille et la ville ont signé le 12 juin 2021, une convention de participation financière relative au NPRU de Hem prévoyant les modalités de participation de la Ville et de la MEL. En effet, le règlement général de l'ANRU a structuré le NPRU de manière à avoir désormais un maître d'ouvrage unique, désignant la MEL par sa compétence aménagement. En conséquence, la MEL pourra percevoir les différentes subventions.

Cette dernière précise l'ensemble des participations financières qui seront supportées par les deux partenaires et les modalités de leur versement.

La présente délibération vise à soumettre au conseil municipal une nouvelle convention financière modifiant les dispositions fixant les règles de paiement, de remboursement et de versement des subventions fixées par la précédente convention. Aussi pour faciliter l'exécution budgétaire de cette convention, le nouveau document permettrait notamment une simplification des modalités de versement à la ville :

- un premier versement à la Ville, dès l'engagement du projet ;
- un second versement lorsque l'opération sera terminée. Le montant du dernier versement sera établi au regard du bilan final d'opération.

Pour rappel, le montant global de l'opération d'aménagement du NPRU de Hem est de 11 204 973 euros HT soit 13 445 968 euros TTC.

L'ANRU n'a pas retenu l'ensemble du projet de Hem dans son financement, le cout réel de l'opération, repris ci-dessus, est supérieur à la base subventionnable retenue par l'ANRU.

La subvention ANRU est estimée à 4 073 387 euros et la subvention Région est estimée à 700 000 euros. Celles-ci seront sollicitées ultérieurement par voie de décision directe, conformément aux délégations accordées à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

La participation MEL est plafonnée à 6 900 000 euros TTC, celle de la ville à 1 780 476 euros TTC.

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

Ces participations prennent en compte le montant de travaux relevant de la compétence de chacun et tiennent compte des subventions attendues de l'ANRU et de la Région Hauts de France au titre du NPRU.

Les participations de chacun sont en cohérence avec celles affichées dans la convention ANRU. Les montants de la convention ANRU étant exprimés Hors Taxe les participations ont été ajustées sur un montant d'opération exprimé en TTC.

Vu la délibération du Conseil métropolitain n°21 C 0176 du 23 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil municipal DEL/2021/FI/46 du 27 mai 2021,

Vu la délibération Métropolitaine N°23-C-0284 du 20 octobre 2023,

Vu l'avis conforme de la Commission Actions sociales, logement et politique de la ville du 21 novembre 2023,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle convention financière visant notamment à simplifier et organiser les modalités de reversements des subventions afin de les adapter à l'avancement du projet dans le cadre des travaux d'aménagements urbains prévus dans le NPRU de Hem et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la MEL ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette opération ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme, Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 059-215902990-20231207-DEL2023UR128_1-DE

S²LO